

LES CHIFFRES GUYANE EN 2022

4,15 %
TAUX D'EMPLOI DIRECT

2,28 %

dans la Fonction
publique D'ÉTAT



5,17 %

dans la Fonction
publique
HOSPITALIÈRE



3,80 %

dans la Fonction
publique
TERRITORIALE



453
bénéficiaires de l'obligation d'emploi recensés en 2022

16

dans la Fonction
publique D'ÉTAT



185

dans la Fonction
publique
HOSPITALIÈRE



252

dans la Fonction
publique
TERRITORIALE



0 €
D'INTERVENTIONS
DIRECTES FINANCÉES
EN 2022

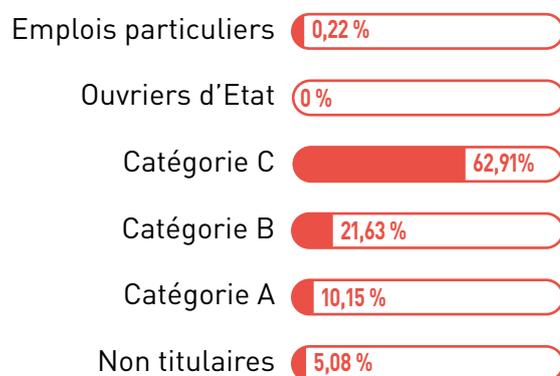
0 €
FINANCÉS AU TRAVERS
DES CONVENTIONS
EMPLOYEURS

DÉTAIL DES EFFECTIFS

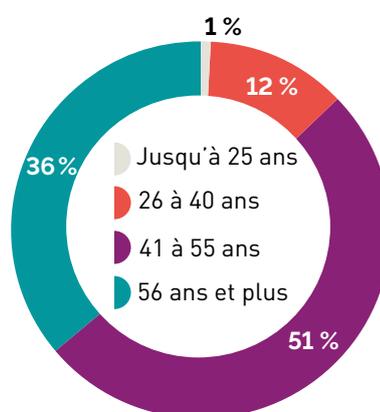
	Effectifs	BOE	TED
Guyane	10 907	453	4,15 %

LES BOE EN 2022

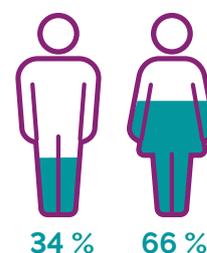
Statut



Âge



Sexe



VOTRE CONTACT EN RÉGION :

Nadine Montbrun,
Directrice territoriale au handicap du FIPHFP

LES INITIATIVES LOCALES en faveur d'une Fonction publique inclusive

Deux temps d'échanges privilégiés avec les employeurs publics conventionnés d'Antilles-Guyane

Le Club des employeurs publics conventionnés s'est réuni à deux reprises en Antilles-Guyane. Un premier rendez-vous, le 22 janvier 2022, a réuni une trentaine de participants en visio-conférence autour de Nadine Montbrun, directrice territoriale au handicap du FIPHFP. Après une présentation par la DTH des évolutions du catalogue des interventions du FIPHFP au 1^{er} janvier 2022, les participants ont pu échanger sur divers sujets. Parmi eux, l'accessibilité des interfaces numériques des employeurs publics et l'encadrement des agents handicapés en période de crise ont été les deux sujets ayant suscité le plus d'échanges avec la DTH et le Handi-Pacte.

Un deuxième club des employeurs publics conventionnés s'est tenu le 23 juin 2022. Nadine Montbrun a d'abord présenté les actualités du FIPHFP : le lancement du nouveau site web du FIPHFP, ainsi que le thème de la SEEPH et le DuoDay. Ensuite, les participants ont eu l'opportunité de partager leurs bonnes pratiques sur des thèmes divers :

- ▶ La mise en œuvre du décret 2020-530 sur l'expérimentation de la titularisation après apprentissage,
- ▶ L'accompagnement des employeurs pour préparer l'accueil d'un apprenti,
- ▶ Les actions de communication facilitant la déclaration des agents en situation de handicap,
- ▶ La pérennisation des salariés en contrat, notamment via le contrat d'apprentissage.

Une première convention signée avec le Conseil régional de Guadeloupe

Le 6 avril 2022, le Conseil régional de Guadeloupe s'est engagé dans une démarche d'inclusion à travers la signature de sa première convention avec le FIPHFP. Ce projet marque la concrétisation d'une démarche concertée et construite entre le Fonds, les acteurs et les partenaires régionaux de

l'emploi et l'employeur. Le projet est d'envergure : le financement de la convention s'élève à 1 294 324 € dont 399 516 € apportés par le FIPHFP pour un établissement regroupant plus de 1 300 agents. Grâce à cette convention, le Conseil régional de Guadeloupe vise à :

- ▶ Améliorer le recensement des BOE au sein de la collectivité,
- ▶ Diversifier le recrutement des personnes en situation de handicap et permettre leur accession à des postes de catégories A et B au sein de la collectivité,
- ▶ Permettre une bonne information de l'ouverture des postes à tous les partenaires et faciliter les recrutements externes,
- ▶ Faciliter le recours aux facultés, aux écoles supérieures, aux ESAT et à l'enseignement spécialisé,
- ▶ Permettre un accueil qualitatif des apprentis et stagiaires dans les services de la région Guadeloupe.

Zoom sur la période de préparation au reclassement en Martinique

Le FIPHFP en Antilles-Guyane a déployé un dispositif d'accompagnement à la mise en œuvre de la PPR tout au long de l'année 2022. Ce dispositif a été retenu dans le cadre d'un appel à projets du Fonds d'innovation RH 2022 de la DGAFP et soutenu financièrement par le FIPHFP et son Conseil scientifique. L'objectif du dispositif vise à préparer les agents concernés pendant la période préparatoire qui dure un an, les assister dans la construction de nouveaux projets professionnels, et à accompagner les employeurs des trois versants de la Fonction publique de Martinique pour la mise en œuvre de la PPR dans leurs établissements.



Après une rencontre avec les conseillers mobilité carrière, le 21 mars 2022, visant à leur présenter les différents acteurs du handicap, un séminaire de lancement s'est tenu le 24 mars 2022. L'idée étant de proposer une démarche avec un processus de coordination et de co-construction mobilisant tous les acteurs autour du projet de l'agent concerné :

- ▶ Les acteurs RH mobilisés pour l'accompagnement de la reconversion professionnelle pour raison de santé,
- ▶ Les fonctionnaires mobilisés sur le champ de compétences pour permettre à l'agent d'occuper un nouveau poste,
- ▶ Les autres acteurs du dispositif du handicap : FIPHFP, Cap emploi et le Dispositif de l'emploi accompagné.

Enfin, le 27 octobre 2022, s'est tenu un séminaire sur la thématique de la prévention de la désinsertion professionnelle dans le cadre de l'invalidité pour raison de santé. Cette matinée a rassemblé une centaine de participants (DRH, managers, référents handicap) et a été rythmée par des témoignages.

Un e-atelier dédié au développement des partenariats avec les EA et les ESAT

Une vingtaine d'employeurs se sont réunis le 15 décembre 2022 dans la dynamique « De la transformation d'une société vers une société inclusive », après un assouplissement de la réglementation qui permet aux personnes accueillies en ESAT ou en EA de travailler pour des employeurs du milieu ordinaire, ceux-ci pouvant désormais travailler directement avec les EA et les ESAT via la prestation de services diverses. Repérés lors de la réalisation de prestations, ces travailleurs peuvent être mis à disposition par convention, puis être recrutés directement par l'employeur public le cas échéant. En fin d'atelier, Joseph Blombo, directeur de l'AGIPSAH, Alfred Aricat, directeur de l'[Adapei de Martinique](#), et Bernard Vaty, directeur de l'[association KAHMA](#), ont invité les employeurs publics curieux des collaborations envisageables à prendre contact avec eux.

LE MOT DU DTH SUR L'ANNÉE



Les Antilles-Guyane ont pour caractéristiques communes l'insularité, l'éloignement géographique de la Métropole et les déplacements inter-îles par voie aérienne. Ces particularités ont un impact non négligeable sur la situation économique : part importante du secteur tertiaire, et taux de chômage nettement supérieur à celui de la Métropole.

Avec une population vieillissante dans deux des trois départements concernés, l'inclusion et le maintien en emploi des personnes en situation de handicap est un défi constant. Le FIPHFP joue un rôle prépondérant auprès des différents acteurs et employeurs grâce à son offre d'intervention, son Handi-Pacte, et ses partenariats.

Cette année nous sommes heureux d'avoir conclu des conventions avec des employeurs publics emblématiques tels que le Conseil régional Guadeloupe et le CHUR Guadeloupe. La présence renforcée de référents au sein des établissements et la relation de proximité avec nos partenaires permettent de faire de l'intervention du FIPHFP un levier essentiel de la politique handicap au sein de la Fonction publique.



Nadine Montbrun
directrice territoriale
au handicap du FIPHFP